CONDITIONS:

Les places payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre échu.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de cinq lignes pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

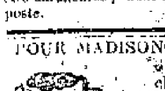

Le bateau à vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira de *Bull-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également de *Bull-Road* tous les mercredis, à 9 heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il prendra une balle de Covington, et sera de retour sur le lendemain (vendredi).

Ce bateau ayant été acheté expressément pour faire les voyages ci-dessus, les personnes qui voudraient passer sur ce bâtiment le trouveront à *Bull-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chars.

La soussignée sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—3m WM. BAGLEY.

POUR LE HAVRE.

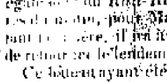

Le bon et solide brick français, **URAZAS**, capt. LAVAU, partira de suite ou sous peu de jours. Pour fret d'environ 50 balles de coton et pour le reste, pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

18 août. V. ROUMAGE.

POUR BORDEAUX.

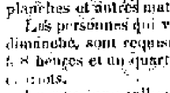

Le navire français **HIRAM**, capitaine Caiche, devant partir du 1er. au 5 septembre, l'on prendra encore quelques tonneaux à fret, ainsi que quelques passagers qui seront parfaitement logés et nourris. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue d'Hôpital, ou à

18 août. V. ROUMAGE.

POUR BOSTON.

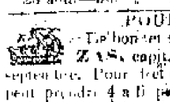

Le beau brick **RUPÉE**, capitaine Fuque ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

16 août STETSON & AVERY.

POUR BALTIMORE.

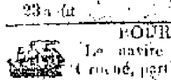

Le brick fin voilier **KANHAWA**, capt. Ramsdale, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. ZACHARIE & Co.

16août— Rue Bienville, No. 80.

POUR NEW-YORK.

(Devant partir le 22 du courant.)

Le beau navire (nouveau bot) neuf, **NATCHEZ**, capitaine REED, commencera à charger le 16 juin, et partira le jour suivant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au-dessus du Marché aux légumes, ou à FOSTER & HUTTON.

16août— rue du Canal, No. 77.

A FRETER.

Le navire neuf A. L. **MARMORA**, capitaine Weston, du port d'environ 1140 balles de coton, est prêt à recevoir un chargement. S'adresser à

11 août. LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

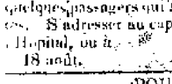

Le navire neuf et fin voilier **PRINCESS**, capitaine Holmes, partira sous peu de jours et peut convenablement loger quelques passagers. S'adresser à

11 août LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.

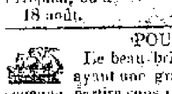

Le navire A. L. **HENRY TUKE**, capitaine Bliss, est en chargement et partira le 17 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à

11 août LINCOLN & GREEN.

A FRETER.

La barque neuve et fine voilière **ALASCO**, capitaine Rogers, du port de 300 tonneaux, est maintenant prête à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à

28 juillet STETSON & AVERY.

POUR BOSTON.

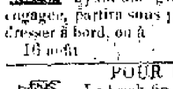

Le brick fin voilier **ANT**, capit. FORD, se trouvera prêt à recevoir un chargement Lundi prochain, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

28 juillet STETSON & AVERY.

A VENDRE OU A FRETER,

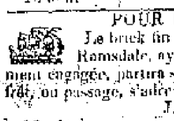

La goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **ELIZABETH**. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

BARAU, FERIET & Co.

12 juillet—1f rue du Rail-Road, No. 118.

A LOUER.

La maison spacieuse et en bon état, située rue St. Louis, No. 20. On en donnera possession le 15 de ce mois; le prix est modéré. S'adresser à

JAUBERT.

11 août. rue Conti No. 11.

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Natchez, un assortiment de graines de jardinage qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir:

Choux d'York, do. Bettersea, do. d'Emmiead, do. Pain de Sucre, do. Savoy, do. Milan, Chevelure tendre du Roi, do. Brocoli vert et rose, Aubergine violette et rose, Betterave rouge longue, do. courte haute, Navet rose longue, Radis rose rond, Boireaux blanc, Oignon blanc, Concombre hâtif à grappes, do. long vert, Giromon hâtif, Carotte longue, do. courte hâtive, différentes sortes de Laitues, Epinard de toute qualité, Navet, Pois royal, do. Washington, do. gouté ou nuage tout, do. quarante jours, do. homme, Haricot plat blanc, do. rame, do. rose, graines de lin et chanvre pour oiseaux.

16 août V. VIGNAUD.

REÇU par le navire français Hiram, capitaine Caiche, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,

Vin rouge en barriques, vieux médoc,

Vin rouge dito, de Graves,

Vin rouge dito, de Médoc, Graves de Macau, à double fonds, de Pomiès, 1827,

Vin rouge de Blanquefort, Médoc de l'année 1828,

Demi-pièces dans les proportions de la Douane ayant droit au drawback, à vendre par le même

4 balles de bretagnes françaises larges,

5 balles de bretagnes françaises étroites,

16 août. J. B. LABATUT.

ESSENCE DE BERGAMOTTE, HUILE DE ROSE, &c.—En débarquement de New-York et à vendre par les soussignés,

120 liv. Essence de Bergamote,

130 onces Huile de Rose, garantie pure,

10 liv. Vanille, 1ère qualité,

DUCONGE & PEYCHAUD,

3 juillet rue de Chartres

FRATES sur New-York, à vendre par

28 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

LES soussignés offrent à vendre 200 barriques Vin de Marseille, 100 caisses Vin, 100 caisses Vin de Muscat, 3 pipes Eau-de-vie, le tout ayant droit au *drawback*; 5 balles Bouchons, 5 do. Amandes, 50 caisses Bouteilles.

7 août A. QUERTIER & BOUTIN.

LE soussigné offre ses services au public, pour la recherche et l'examen des titres de propriété. L'établissement de la Banque de l'Union, ainsi que les diverses autres Banques et Compagnies incorporées de cet Etat, qui prêtent sur hypothèque, exigeant le plus grand soin et un travail minutieux et fatigant de la part de ceux qui sont en relations d'affaires avec ces institutions, et la plus grande ordre dans la filiation et la classification de leurs titres, le soussigné ose espérer que par son zèle et par l'habitude qu'il a de ce genre d'affaires, il méritera la confiance de ceux qui voudront l'employer. On le trouvera au bureau de l'*Abeille*.

24 juillet—6 CHARLES BAYON.

SUCRE.—140 boucauts Sucre de première qualité, en magasin, à vendre par

POSTER & HUTTON.

7 août rue du Canal, No. 77.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
21me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 25 août.

GROS LOT
10000 PIASTRES.

1 LOT DE	$3,000		$3,000
1 " "	1500		1,500
1 " "	1,000		1,000
1 " "	800		800
1 " "	625		625
6 " "	500		3,000
6 " "	300		1,800
6 " "	200		1,200
156 " "	50		7,800
156 " "	20		3,120
624 " "	5		3,120
2,800 " "	4		11,200

PRIX DES BILLETS.

Billet Entier $4
Demi-Billet 2
Quart de Billet 1

Chaque paquet de quarante numéros de SEIZE PIASTRES.—Demi, quarante numéros de HUIT PIASTRES.—Quart, dix numéros de QUATRE PIASTRES.

14 août B. FARET, *Directeur*.

Samedi prochain!

Avec le plus grand soin de la part de la direction de la loterie

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.

GROS LOT
10,000 PIASTRES.

PRIX DES BILLETS: Entier $4—demi $2—quart $1.

Pour obtenir de bons billets, s'adresser au bureau de LOTERIE DE FELTON,

18 août rue St. Philippe, No. 11.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du 1er. district judiciaire.—*Simon Macarty* contre *ses créanciers*; pour *un jugement final*.—Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, samedi, 15 septembre prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et à cet attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la Cour,

Nlle. Orléans, le 14 août 1832.

16 août—3.2ps JOHN W. LEWIS, Greffier.

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Pierre Union Charles Maurian, 4 août 1832.—*L. Contreau contre ses créanciers*.—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, samedi, 25 courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la Cour,

7 août—t ARMAND PIPOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—*H. Gondran*, contre *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le samedi 25 d'août courant, afin de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire: en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour.

4 août—7.2ps FRED. BUISSON, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la Ville de la Nlle. Orléans, 26 juillet 1832.—Présent l'hon. Chs. Maurian, Juge.—No. 6450.—*Charles Imbert* contre *ses créanciers*.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en cette Cour, le samedi 25 août prochain, afin de déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée; et attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour,

28 juillet-7.2ps F. BUISSON, dep. greff.

HOTEL DE MADISONVILLE.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est maintenant préparé à recevoir commodément un nombre de PENSIONNAIRES, soit par mois, par semaine, par jour, ou par repas, à des prix raisonnables. Sa table sera constamment pourvue de tout ce qu'il y aura de meilleur dans l'endroit, et de tout ce qui viendra de la ville par les bateaux à vapeur. Il aura soin d'avoir à sa buvette les meilleures qualités de vins et de liqueurs.

Le soussigné ne négligera ni soins ni dépenses pour satisfaire les personnes qui visiteront son établissement.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, avantageusement connu, qui fait le trajet de Madisonville et Covington à la Nouvelle-Orléans, offre par sa régularité un avantage aux personnes qui veulent aller en ville ou à la campagne.

12 juillet—tf WILLIAM BOWMAN.

A VENDRE.

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec 61 ESCLAVES, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mulets ou bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux, à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'enchère publique.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, ou bien en ville, à Messrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil.—6m C. E. DUBAU.

TOILE & CORDES D'EMBALLAGE.

150 pièces Toile de Kentucky, et 400 rouleaux Cordes, à vendre par

2 août C. CURELL, rue du Canal, No. 81.

LE soussigné vient de recevoir, par le South Carolina, de Marseille, 6 boules de soudes de très bonne qualité, et 25 caisses d'eau de fleur d'orange, qu'il offre à vendre à des prix modérés.

Il offre également du Chlorure d'Oxide de Sodium, préparé d'après la recette de M. Labarraque, et garanti tout aussi bon à 25 la douzaine de bouteilles.

11 août—1f FORESTIER, pharmacien.

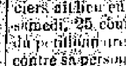

LES soussignés offrent à vendre, reçu par l'Amitié, de Marseille:

600 boules de Chlorure de Sodium, de Labarraque, Etat qui garantit, 112 reconnaître, et 12 pour cent de remise aux revendeurs;

Eau de Cologne, dite Ayrès and Co.;

Eau de Cologne, dite Farina;

Eau de Cologne, dite Gastaud;

Eau de Cologne, dite Valentine;

Et une fabrique d'huile.

En magasin—Chlorure de Chaux, préparé comme ci-dessus, d'après la recette de M. Labarraque, et Ordonnances aussi bien que de préparations chimiques utiles en médecine.

7 août—1f GRIOL & Co.,
Pharmaciens, rue Royale, vis-à-vis l'Hôpital et Conseil.

28 juillet

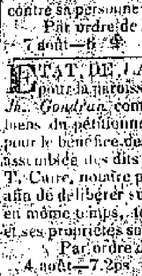

CATHOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER.—Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment à vendre le véritable CATHOLICON de W. W. POTTER, *seul propriétaire*.

DUCONGE & PEYCHAUD,
seuls agents en cette ville.

24 juillet

VENTES PAR LE MARSHAL.

Le Président, Mlle. Sanzet Widow vs. Pedesclaux et Compagnie.

En vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge consoeur de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 septembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, au principal, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goélette MAY-FLOWER, ses agrès, apparaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 août L. DAUNOY, marshal.

L. Burges vs. Mlle. Jane Delaney.

En vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge consoeur de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 13 septembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, deux certains lots de Terre, savoir: le lot No. 8, dans l'île No. 12, formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais, mesurant soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds à la rue des Marais: Le lot No. 4, formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais, mesurant soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent-vingt pieds à la rue des Marais, conformément à un plan fait par J. Pilié. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 août L. DAUNOY, marshal.

E. Hart vs. Pierre Dupuy.

En vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge consoeur de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 septembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, deux tables et un comptoir, le tout dans l'affaire ci-dessus.

28 août L. DAUNOY, marshal.

E. Hart vs. Pierre Dupuy.

En vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge consoeur de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 septembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, deux tables et un comptoir, le tout dans l'affaire ci-dessus.

28 août L. DAUNOY, marshal.

E. W. Starr vs. Mr. et Mme. Lafleur, p. d. c. b.

En vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge consoeur de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 septembre prochain, à midi et demi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, principal, 5 heures de l'après-midi, 11 pieces vaches, 44 plats de cuisine, 3 lits, 4 planches de sapin, 4-4, sur-le-champ, dans l'affaire ci-dessus.

14 août L. DAUNOY, marshal.

Widow Sorbit vs. Comagere.

En vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge consoeur de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 15 septembre prochain, à midi et demi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, principal, 5 heures de l'après-midi, au principal, 2 belles négresses, 1 pinceau garde-feu, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 août L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, Aldermen et habitans de la Nouvelle Orléans vs. H. L. Thompson et Thomas P. Williard de la Nouvelle-Orléans.

En vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge consoeur de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 13 septembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, deux certains lots de Terre, savoir: le lot No. 8, dans l'île No. 12, formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais, mesurant soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds à la rue des Marais: Le lot No. 4, formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais, mesurant soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent-vingt pieds à la rue des Marais, conformément à un plan fait par J. Pilié. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 août L. DAUNOY, marshal.

En vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. cour de cité, l'hon. Gayarré, juge-président j'exposerai en vente, mardi, 11 septembre, à midi et demi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un lot de terre sur le côté gauche du Chemin du Bayou, désigné par le No. 18, mesurant trente pieds de face sur le dit chemin, sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds. Saisi dans l'affaire de Abner Robinson et Louis A. Lemoyne.

11 août L. DAUNOY, marshal.

Thomas W. Sorbit vs. Mr. et Mme. Lafleur, p. d. c. b.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge-président de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 1er. septembre prochain, à midi et demi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, un Terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 216, mesurant cinquante pieds de face à la rue de l'Union, sur cent-quarante-cinq de profondeur, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent; saisi dans l'affaire ci-dessus.

1er. août L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Attendu que j'ai reçu, le 20 août 1832, un ordre de saisir de l'hon. Cour de Cité, présidée par le juge Charles Gayarré, dans l'affaire de Thompson, curateur de la succession de John B. Fletcher, contre la goélette ROVER, dont le ou les propriétaires ne sont pas connus du dit Thompson, et que cet ordre m'enjoint de saisir et prendre possession de la dite goélette, je donne par le présent avis à ceux qui peuvent avoir quelque intérêt sur cette goélette, d'avoir à comparaître sous quinze jours, de la date de cet avis, pardevant le dit juge Gayarré, pour répondre aux réclamations du demandeur dans cette affaire.

21 août L. DAUNOY, marshal.

VIN, ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par les navires Hiram et Trazas, de Bordeaux:

200 barriques Vin rouge, diverses qualités; 80 tierçons Vin blanc, Graves, Sauterne, Haut-Barsac dit Frontignan, Muscat; 1200 caisses Vin rouge et blanc, par bouteilles et demi-bouteilles; 600 boîtes Sardines à l'huile, de Colin, de Nantes; 80 tierçons Vinaigre blanc; 10 caisses Serrures, de 4, 5, 6 et 7 pouces; 150 paniers Huile d'olive; 200 Seringues à soi-même; 500 paniers Anisette de première qualité; Bouchons pour bouteilles et demi-anes; 1 caisse de 112 pots de Pommade de Scintons.

18 août

ATTENDU que Jules S. Huard, peseur public pour le coton, dans la ville de la Nlle. Orléans, s'est adressé à moi pour la cancellation d'un cautionnement de deux mille piastres souscrit par lui comme principal, conjointement avec Louis Huard, sa caution, le 15 mars 1832.

Avis est par le présent donné à toutes personnes que celà peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, quatre vingt-dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait pas annullé, s'ils en ont pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée; et attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle. Orléans, le 7ème. jour d'août 1832, et dans la 57ème. année de l'independance des Etats Unis.

A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur:
Thos. J. M'CALEB, Sec. d'Etat. 9 août—30

AVIS.—Attendu que A. Dumonin s'est adressé à moi demandant à annuler une obligation de la somme de deux mille piastres, souscrite par lui le 21ème. jour de mars 1831, comme shérif des paroisses de St. Jean Baptiste et de St. Charles, conjointement avec Gaudray Boudousquie et François Olivier Torcelle, ses sécurités;

Avis est donné par le présent à toutes les personnes que celà peut intéresser, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite obligation ne serait pas cancellée, levée et annullée, ainsi que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 7ème. jour de juillet 1832, et dans la 57ème. année de l'independance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur:
Thos. J. M'CALEB, Sec. d'Etat. 9 juillet—30

AVIS.—Les héritiers de feu Alexandre Lesassier, décédé il y a plusieurs années, sont priés de se présenter au bureau du soussigné, pour la vente de deux propriétés urbaines, situées, l'une, sur la rue Dauphine, entre Conti et Bienville, connue sous le No. 140, et l'autre, sur la rue Bourbon, entre Conti et Bienville, connue sous le No. 140. Ces deux propriétés sont à vendre à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, et le seront, le samedi 26 suivant, par la voie d'enchère publique.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, ou bien en ville, à Messrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil.—6m C. E. DUBAU.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 4 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Marie Dauphin, 1 nègre du nom de JEAN, âgé de 37 ans, natif de Bourgogne, employé dans un des Quartier et de 170 pieds, ayant 37 pieds à la face et 90 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus, plus 2 nègres de service des esclaves Antoine, nègre de 40 ans, charretier, et Baptiste, nègre de 20 ans, garçon, espace de 10 ans, à dater du jour de la défaite qui a eu lieu le 15 juillet dernier.

Conditions: Le terrain et les esclaves payables un quart comptant, le reste en 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale, et le tout de la succession susdite, qui sera vendue sans garantie, excepté de ses propres faits, et le tout à la charge de l'acheteur.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, register.

N. B. L'acte de vente sera passé par Joseph Cuvillier, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par l'exécuteur des Testaments.*—Vendredi, 21 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, la propriété ci-après appartenant à la succession de feu Catherine Perry, à savoir: 1 emplacement de terre situé au Sig. A. Ange, entre les rues Bourgogne et des Ursulines, et ayant 37 pieds et demi de face sur 60 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: 1 comptant, et le reste 6, 12 et 18 mois, payables par coupons endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, register.

L'acte de vente sera passé par Joseph Cuvillier, not. public, aux frais de l'acquéreur. 21 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par l'exécuteur des Testaments.*—Vendredi, 21 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, la propriété ci-après appartenant à la succession de feu Catherine Perry, à savoir: 1 emplacement de terre situé au Sig. A. Ange, entre les rues Bourgogne et des Ursulines, et ayant 37 pieds et demi de face sur 60 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: 1 comptant, et le reste 6, 12 et 18 mois, payables par coupons endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, register.

L'acte de vente sera passé par Joseph Cuvillier, not. public, aux frais de l'acquéreur. 21 août.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 14 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, une esclave appartenant à la succession de feu Mme. Marie Pierre Pitalon, née Perrault, décédée, à savoir: Jacqueline, négresse créole, âgée de 26 ans, mariée à Pierre Pitalon, les esclaves et propriété de Mme. veuve Pitalon.

Jacqueline, négresse âgée de 26 ans, charretier, un peu petite, un nommé *Martial*, négresse appartenant, depuis son enfance, à la famille, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et chambrière, avec son enfant nommé Auguste, mulâtre de 6 ans, le dit enfant ayant eu une affection de la poitrine dont il est guéri; *Eugène*, négresse appartenant à la succession, âgée d'environ 55 ans, blanchisseuse; *Marie*, fille d'Eugène, âgée d'environ 20 ans, domestique et blanchisseuse, avec ses deux enfants, nommés Louis, âgé de 2 ans et 3 mois, et Catherine, mulâtre de 5 mois; *Jean Baptiste*, fils d'Eugène, créole, d'environ 18 ans; *Jean*, nommé *Voltaire*, fils d'Eugène, créole, d'environ 12 ans; *Sophie*, négresse d'environ 35 ans, avec ses deux enfants, *Thérèse*, négresse créole d'environ 33 ans, atteinte d'hydropisie.

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant trente francs de face sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Jumiel, nègre libre, et de l'autre par celle de Jean Maurice Chevalier, avec les édifices qui sont dessus.

Un Terrain situé au même faubourg, à l'encoignure des rues Moreau et Champs Elysées, ayant 120 pieds de face à la première, sur 170 pieds de profondeur et face à la dernière: 120 pieds de quels dits 170 pieds de face n'ont que 120 pieds de profondeur, et les 50 autres pieds une profondeur de 145 pieds; avec les édifices qui sont dessus.

Un Terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues de l'Hôpital et Ursulines, ayant 15 pieds français de face, sur 86 de profondeur, et borné au côté gauche par la propriété de M. Duguy, et de l'autre par celle de M. Jacques Vilant, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: Les esclaves payables un tiers comptant, un tiers à 6 mois et un tiers à 12 mois, et les propriétés un tiers comptant, un tiers à 9 et un tiers à deux ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Charles Janin, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 août

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 14 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, une esclave appartenant à la succession de feu Mme. Marie Pierre Pitalon, née Perrault, décédée, à savoir: Jacqueline, négresse créole, âgée de 26 ans, mariée à Pierre Pitalon, les esclaves et propriété de Mme. veuve Pitalon.

Jacqueline, négresse âgée de 26 ans, charretier, un peu petite, un nommé *Martial*, négresse appartenant, depuis son enfance, à la famille, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et chambrière, avec son enfant nommé Auguste, mulâtre de 6 ans, le dit enfant ayant eu une affection de la poitrine dont il est guéri; *Eugène*, négresse appartenant à la succession, âgée d'environ 55 ans, blanchisseuse; *Marie*, fille d'Eugène, âgée d'environ 20 ans, domestique et blanchisseuse, avec ses deux enfants, nommés Louis, âgé de 2 ans et 3 mois, et Catherine, mulâtre de 5 mois; *Jean Baptiste*, fils d'Eugène, créole, d'environ 18 ans; *Jean*, nommé *Voltaire*, fils d'Eugène, créole, d'environ 12 ans; *Sophie*, négresse d'environ 35 ans, avec ses deux enfants, *Thérèse*, négresse créole d'environ 33 ans, atteinte d'hydropisie.

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant trente francs de face sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Jumiel, nègre libre, et de l'autre par celle de Jean Maurice Chevalier, avec les édifices qui sont dessus.

Un Terrain situé au même faubourg, à l'encoignure des rues Moreau et Champs Elysées, ayant 120 pieds de face à la première, sur 170 pieds de profondeur et face à la dernière: 120 pieds de quels dits 170 pieds de face n'ont que 120 pieds de profondeur, et les 50 autres pieds une profondeur de 145 pieds; avec les édifices qui sont dessus.

Un Terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues de l'Hôpital et Ursulines, ayant 15 pieds français de face, sur 86 de profondeur, et borné au côté gauche par la propriété de M. Duguy, et de l'autre par celle de M. Jacques Vilant, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: Les esclaves payables un tiers comptant, un tiers à 6 mois et un tiers à 12 mois, et les propriétés un tiers comptant, un tiers à 9 et un tiers à deux ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Charles Janin, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 août

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 28 août, 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de Marie Dichert, veuve Cazeaux, veuve d'Armand Guibert, un TERRAIN situé aux Terres Fortes, fauxbourg Marigny, borné d'un côté par la propriété de Mme. veuve Lesassier, et de l'autre par celle de Jean Mysterieuse, ayant environ 30 pieds sur chacune de ses faces, et 78 pieds sur la dernière de ces lignes, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: Moitié comptant, et le reste payable en un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

28 juillet MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu W. Gillespie, et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué.

Par ordre de la cour,

21 août MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Samuel Bass, et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué, et la répartition faite en conséquence.—Par ordre de la cour,

21 août MARTIN BLACHE, register.

$10 DE RECOMPENSE.

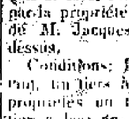

SERONT données à celui qui arrêtera et conduira chez le soussigné la négresse nommée SOPHIE, âgée d'environ 45 ans, africaine, mais depuis long-tems dans le pays; elle est partie jeudi matin, emportant avec elle tout son linge. Elle est d'une taille ordinaire, très-grasse et très-charnue, de peau fort noire, bonne figure, ayant une grosse verrue au milieu des deux sourcils; il lui manque plusieurs dents sur le devant de la machoire supérieure; elle a une forte marque de brûlure sur l'un des avant-bras. La pointe de ses pieds, et particulièrement ses gros orteils, tournent tellement en dedans, qu'elle ne peut pas porter de souliers. Elle est connue pour avoir autrefois appartenu à Mde. veuve Lesassier, mais plus particulièrement comme faisant depuis long-tems la provision de son maître tous les jours au marché. On croit qu'elle s'est réfugiée sur l'une des habitations au bas de la ville où elle a plusieurs connaissances.

Messrs. les habitans sont invités à vouloir bien faire visiter leurs cases à nègres pour s'assurer si cette négresse ne s'y trouve pas.

14 juillet—2p&0 DE ST. ROMES.

L. CAMOTIS,
PHARMACIEN-CHIMISTE,

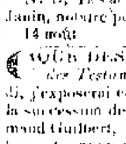

Rue du Camp, No. 39, entre Commun et Gravier, près l'Hôtel Bishop, informe le public qu'il vient d'établir une *PHARMACIE & DROG